

Modalités d'affectation lors des phases d'ajustement du mouvement intra-départemental

Les affectations se font dans l'ordre strict du barème.

Lecture de la fiche de renseignement.

- recherche dans l'ordre des 7 écoles ou établissements énoncés sur la fiche de renseignement d'un poste entier vacant correspondant ou d'un couplage de poste contenant un complément de service correspondant à l'une de ces 7 écoles.
- lecture de la fiche selon la priorité cochée (cf. explications figurant sur la 1<sup>ère</sup> feuille de la fiche de renseignement) :
- Priorité A Nature de postes  
Ou
- Priorité B Secteur géographiques.